

51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
52. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 266 de manière à réduire la taxe de l'eau. (Giroux).
53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296. (Duquette).
54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
55. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
56. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
57. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
58. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway sur la rue Rachel. (Larivière).
59. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).
60. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* musiciens ambulants. (Molson).

MOTIONS

61. O'Connell.—Pour amender le règlement No. 340 *re* explosifs.
62. Larivière.—Pour permettre aux compagnies de tramways de transporter du fret.
63. Martin, J.-B.-A.—Pour abroger une résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



AQUEDUC DE MONTREAL

Soumissions pour Conduite.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues par le greffier de la Cité de Montréal, jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 6 SEPTEMBRE 1907, pour la construction d'une conduite en béton armé, d'environ 9 pieds de diamètre et 27,300 pieds de longueur.

L'ouvrage comprend l'excavation d'une tranchée d'environ 250,000 verges cubiques dans la terre et d'environ 44,000 verges cubiques dans le roc, et la fourniture et la construction du béton armé avec moules, armatures, etc., le tout conformément aux plans et devis que l'on pourra examiner ou obtenir au bureau du surintendant de l'Aqueduc, à Montréal.

Les soumissions doivent être faites sur une formule de soumission obtenue dudit bureau et adressées au greffier de la Cité, portant au dos les mots "SOUMISSION POUR CONDUITE EN BETON ARME POUR L'APPROVISIONNEMENT D'EAU", et accompagnées d'un CERTIFICAT DE DEPOT entre les mains du trésorier de la Cité, d'une somme de cinquante mille (\$50,000) piastres fait par chèque certifié d'une banque autorisée faisant affaires dans la Cité de Montréal.

Les soumissions seront ouvertes et prises en considération par la Commission de l'Aqueduc, à la première assemblée qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Il sera exigé des soumissionnaires un dépôt de cinq (\$5) piastres pour le retour en bon état des plans et devis obtenus du département.

GEORGES JANIN,

Surintendant et Ingénieur en chef
de l'Aqueduc de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 5 août 1907.

51. 1st 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe L. A.)
52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate. (Giroux.)
53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296. (Duquette).
54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier.)
55. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by laws concerning health. (Dagenais.)
56. 1st, 2nd 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
57. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière.)
58. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière.)
59. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy.)
60. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate itinerant musicians (Molson.)

MOTIONS.

61. O'Connell.—To amend by-law No. 340 *re* explosives.
62. Larivière.—To allow tramway companies to convey freight.
63. Martin, J. B. A.—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.

L. O. DAVID,
City Clerk.



WATER WORKS

Proposals for Conduit.

SEALED PROPOSALS will be received by the City Clerk of the City of Montreal, UNTIL 12 O'CLOCK NOON FRIDAY, SEPTEMBER 6th 1907, for the construction of a reinforced concrete conduit, about 9 feet in diameter and 27,300 feet long.

The work to be done in trench excavation comprises about 250,000 cubic yards of earth excavation, and about 44,000 cubic yards of rock excavation, and the supplying and construction of the reinforced concrete, with molds, metal for reinforcing, etc., all according to plan and specification to be seen at or obtained from the office of the Superintendent of Water Works, Montreal.

Proposals must be made on blank forms supplied by said office, and be addressed to the City Clerk, endorsed "PROPOSAL FOR REINFORCED CONCRETE CONDUIT FOR WATER SUPPLY," and be accompanied by a CERTIFICATE OF DEPOSIT, with the City Treasurer of Montreal, for the sum of fifty thousand dollars, (\$50,000) by certified cheque on a duly authorized bank doing business in the City of Montreal.

Proposals will be opened and considered by the Water Committee of the City of Montreal at its next meeting after their reception.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the proposals made.

A deposit of five dollars (\$5.00) will be required for the safe return of plan and specification obtained by unsuccessful tenderers.

GEORGE JANIN,
Superintendent and Chief Engineer
Montreal Water Works.

CITY HALL,
Montreal, August 5th. 1907.